

Livre Blanc et piraterie maritime : que reste-t-il des engagements du Gouvernement ?

Le Livre Blanc pour la défense, qui vient d'être remis au Président de la République, confirme que la lutte contre la piraterie maritime restera dans les années à venir une priorité pour l'action de nos forces armées. Armateurs de France salue cet engagement nécessaire mais regrette que le document ne reprenne pas les engagements du Gouvernement sur la protection privée embarquée.

Si, face au fléau de la piraterie, il était indispensable de conforter l'action de la Marine Nationale, essentielle à la sécurité des équipages et des navires français, Armateurs de France regrette cependant que la question de la protection privée à bord des navires français soit, dans la version finale du document, totalement escamotée. En contradiction avec les engagements du Gouvernement, le Livre Blanc indique seulement que « pour répondre aux besoins de la sécurité du transport maritime, et lorsqu'il n'est pas possible de recourir aux équipes de protection de la Marine Nationale, des solutions appropriées seront étudiées ».

Fin 2012 et à nouveau début avril, le Ministre de la défense puis le Ministre des transports ont pourtant confirmé leur intention d'autoriser les armateurs français à embarquer des équipes de protection privées, lorsque le Ministère de la défense ne peut pas mettre à disposition des militaires. Dans un tiers des cas en effet, les forces armées ne sont pas en mesure de protéger les navires marchands français, faute de disponibilité ou du fait de délais de déploiement sur zone trop longs.

Force est aujourd'hui de constater que le traitement de cette question dans le Livre Blanc de la défense est loin de correspondre aux promesses gouvernementales et aux attentes des armateurs français. C'est regrettable car dans un contexte ultra-concurrentiel, la France est le seul pays européen, avec les Pays-Bas, à ne pas autoriser les gardes privés. Les entreprises maritimes françaises perdent des marchés, faute de pouvoir garantir en continu la protection des navires, des équipages et de leurs cargaisons.

Pour Raymond VIDIL, président d'Armateurs de France, « **il n'est plus temps de faire des études car tout a déjà été dit et écrit sur ce sujet depuis deux ans. L'absence de protection sur nos navires fait peser une lourde menace sur notre compétitivité et sur l'avenir du pavillon français.** »

"Nous demandons au Gouvernement de tenir ses engagements et espérons que le traitement réservé à la piraterie dans le Livre Blanc n'est pas le signe avant-coureur d'un désengagement de sa part. Il faut maintenant passer des paroles aux actes».

Contact presse :

Pasquine ALBERTINI

01.53.89.52.42 / 06.24.35.45.43

p-albertini@armateursdefrance.org